

PREMIER APPEL

**AUX CANDIDAT(E)S A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE ADJOINT/E
DANS UNE ECOLE SECONDAIRE ORDINAIRE**

Coordonnées du P.O.

Nom : ASBL ELMA

Adresse : Rue Nérette, 2 6900 Marche en Famenne

Adresse électronique: po001358@adm.cfwb.be

Coordonnées de l'école

Nom : Institut Saint-Laurent

Adresse : Rue Américaine, 28, 6900 Marche en Famenne

Site web : <https://saintlaurent.enseignementlibremarche.be/>

Date présumée d'entrée en fonction : 24 janvier 2022

Temps plein

Caractéristiques de l'école :

Le Pouvoir Organisateur Elma est une association sans but lucratif organisatrice d'enseignement. A ce titre, outre deux internats (filles/garçons), il organise aujourd'hui l'enseignement dans 8 écoles à Marche- en- Famenne. Cinq écoles fondamentales : l'Institut Notre Dame 1 et 2, l'Institut Saint-Martin à Marche, l'Institut Saint-Antoine à Marloie et l'Institut Saint-Remacle à Aye ainsi que trois écoles secondaires : l'Institut Sainte-Julie (1^{er} degré d'observation autonome), l'Institut Saint-Roch (enseignement de transition et de qualification technique et professionnelle 2^e et 3^e degrés, auquel s'adjoint un Centre de Formation en Alternance) et l'Institut Saint-Laurent (enseignement de transition générale et technique 2^e et 3^e degrés).

Responsable des moyens qui sont affectés à l'école, le Pouvoir Organisateur est aussi le garant du projet et, à ce titre, il réaffirme l'inspiration chrétienne de ses écoles. L'Asbl ELMA est membre adhérent de l'Asbl Segec.

L'Institut Saint-Laurent est situé au centre-ville de Marche tout en bénéficiant d'un cadre verdoyant et calme et scolarise environ 900 élèves de la 3^e à la 6^e année de l'enseignement général et technique de transition.

L'Institut Saint-Laurent propose une offre pédagogique variée : immersion en langue anglaise et néerlandaise, nombreuses options et activités complémentaires.

Chaque élève est unique, il a en lui des ressources et des talents qui ne demandent qu'à émerger et à se développer. Cette conviction anime chaque jour le travail de l'équipe éducative pour accompagner les adolescents dans leur parcours scolaire.

Le P.O. Elma attend de la direction adjointe de l'Institut Saint-Laurent qu'elle assume sa fonction en respectant les principes fondamentaux suivants: capacité d'accompagner le changement, capacité de mener des équipes au services des élèves, respect mutuel, sens de la communication, capacité d'accueil, d'écoute et de dialogue, grande ouverture pédagogique.

Nature de l'emploi :

O emploi définitivement vacant ;

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le 8 novembre 2021 :

- par recommandé
- et par envoi électronique avec accusé de réception ;

à l'attention de Jérôme Tondat

Rue Américaine, 28 6900 Marche-en-Famenne

jerome.tondat@elmarche.be

Le dossier de candidature comportera un c.v. complet, un descriptif de la motivation de la candidature ainsi qu'une note concise sur la conception de la fonction dans les domaines retenus par le PO (maximum 2 pages).

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Une première sélection sera effectuée sur base des dossiers de candidatures. Les candidats seront reçus pour une entrevue entre le 10 et le 19 novembre.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

M. Jérôme Tondat, Directeur

jerome.tondat@elmarche.be

084/32 01 83- 0497/25 23 27

Destinataires de l'appel :

O toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur¹.

¹ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1^{er} 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont:

O Il s'agit d'un premier appel :

- 1° Être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
- 2° Être porteur d'un titre pédagogique² ;
- 3° Compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

² Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Annexe 2 : Profil de fonction

Compétences comportementales obligatoires³ :

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe
4. S'adapter
5. Faire preuve de fiabilité
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication

Compétences retenues par le P.O.

1° Etre exemplaire et produire du sens

- Promouvoir les projets éducatif et pédagogique du P.O. et être à même de les porter loyalement au sein du collège des écoles secondaires du P.O.
Participer au conseil d'administration du P.O et au collège des directions ELMA.
- Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du P.O. et donner ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la FWB.
Promouvoir les projets pédagogique, éducatif et d'établissement inscrits dans le projet propre au réseau (« Mission de l'école chrétienne »).
- Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. Etre capable de s'adapter.

2° Mener des équipes au service des élèves

- Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec la direction dans une dynamique collaborative.
- Être garant des projets éducatif et pédagogique du P.O., définis dans le respect des finalités et des missions prioritaires et particulières du système éducatif de la FWB.

³ **Toutes les compétences obligatoires reprises à l'article 50 bis §2 du décret du 1^{er} février 1993 doivent apparaître dans l'appel à candidatures, assorties d'indicateurs de maîtrise.** Le décret du 1^{er} février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié, mentionne à l'article 61 sexies/3 §2 1° que : « La sélection des candidats se fonde sur le profil de fonction élaboré par le Pouvoir organisateur (...) et sur l'évaluation des compétences techniques et comportementales, assorties d'indicateurs de maîtrise, et leur compatibilité avec le projet éducatif et pédagogique du PO. »

- En tant que responsable pédagogique, piloter, en collaboration avec la direction, la co-construction du projet d'établissement et du plan de pilotage de l'école, en menant à bien le processus de contractualisation et la mise en œuvre collective du contrat d'objectifs.
- Collaborer à l'implémentation du numérique dans des dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement.
- Gérer les attentes et objectifs pour chacun des rôles du personnel, analyser ses forces/faiblesses et lui donner du feedback, définir et gérer une stratégie de formation.

3° Participer au pilotage de l'école au jour le jour

- Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec la direction dans une dynamique collaborative. Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans l'établissement.
Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation, adapté au niveau d'enseignement concerné et en particuliers aux élèves à besoins spécifiques.
- Etre capable de fédérer des équipes autour de projets communs et gérer des projets collectifs au service des élèves.

4° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école.

- Accompagner une culture pédagogique de travail collaboratif et d'accompagnement des bonnes pratiques.
- Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes.

La liste des compétences retenues par le PO et leur niveau de maîtrise

	Niveau de maîtrise	Pondération
1. En tant que responsable pédagogique, piloter, en collaboration avec la direction de l'école, la mise en œuvre des actions du contrat d'objectifs . Dans le cadre du pilotage pédagogique de l'établissement, collaborer à la mise en place des régulations constantes et des réajustements.	B	20%
2. Promouvoir les missions de l'école chrétienne . Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du PO et donner ainsi du sens à l'action	A	15 %

collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs.		
3. Collaborer à l' implémentation du numérique dans des dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de l'établissement.	A	10 %
4. Promouvoir les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur et être à même de les porter loyalement au sein du collège des directeurs du secondaire entre autres. Participer au conseil d'administration du PO, au collège des directions ELMA. Travailler en équipe de direction.	A	10 %
5. Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec la direction dans une dynamique collaborative. Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans l'établissement (dans tous les types de cas, incluant les élèves avec des difficultés d'apprentissage).	A	15 %
6. Fédérer des équipes autour de projets communs et gérer des projets collectifs.	A	10 %
7. Analyser le fonctionnement de l'école et le gérer avec rigueur en faisant face aux problèmes techniques organisationnels.	A	10 %
8. Faire preuve de maîtrise de soi , savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.	C	10 %

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° **Niveau de maîtrise (A)** : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° **Niveau de maîtrise (B)** : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° **Niveau de maîtrise (C)** : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° **Niveau de maîtrise (D)** : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.